

Invalides retraités exclus de la complémentaire santé

Par **Plumbago**, le **29/05/2009** à **13:26**

Bonjour,

Les invalides parvenus à 60 ans sont mis à la retraite d'office par la sécurité sociale, et leur pension subit une baisse de 60%.

Alors qu'ils sont par définition des malades, et avec une pension au minimum vieillesse ou moins, ils sont exclus du chèque santé pendant 12 mois en raison des revenus de référence. De même, pendant 2 ANS, ils sont exclus de l'APL, car la CAF juge que le passage à la retraite n'est pas un changement de situation qui justifie une révision de l'APL.

Après de très nombreux courriers (administrations, ministres, président Sarkozy, etc), je me tourne vers vous pour savoir s'il est possible de déposer une plainte plus haut, au niveau de l'Europe par exemple.

Merci d'avance pour votre réponse, je compte sur vous.

Bien cordialement.

Par chaber, le 29/05/2009 à 16:30

Bonjour,

Je comprends votre problème mais je ne pense pas qu'une plainte au niveau europén soit recevable.

La France a des largesses sociales que tous les pays européens n'ont pas

Le système est fait sur les revenus de l'année (ou 2) antérieure et non sur les revenus à échoir, c'est ce qu'a dû vous répondre les organismes contactés.